Emplacements réservés

1 Aménagement de carrefour r. des Ecoles / du Groëz Ven
2 Extension de la salle polyvalente
3 Voie de desserte et chemin piétons
4 Aménagement du carrefour RD105 / RD 119
5 Accès au parking de la gare (par le sud)
6 Logements sociaux au bourg
7 Logements sociaux au bourg
8 Esp. verts, chemins, parking en zone AU au sud du bourg
9 Chemin piétons et haies en zone AU à l'ouest du bourg
10 Elargissement du chemin communal à Kerplat
11 Extension du terrain de sports
12 Chemin d'accès au terrain de sports
13 Voie d'accès à la zone AU du golf de Saint Laurent
14 Aménagement de carrefour sur RD22
15 Accès au bassin de décantation
16 Bassin de décantation

LEGENDE

PRESCRIPTIONS

Limite de zone
Espace boisé classé à conserver ou à créer
Marge de recul des constructions
Emplacement réservé pour équipement public
Protection d'architecture
Talus arboré protégé au titre de la loi Paysages
Boisement protégé au titre de la loi Paysages
Elément de petit patrimoine protégé au titre de la loi Paysages
Espace vert à créer
Accès à la zone AU pour les voitures
Accès à la zone AU pour les piétons
P Aire de stationnement

INFORMATIONS

Site archéologique
Chemin piétons existant

COMMUNE DE
PLOEMEL

PLAN LOCAL D'URBANISME
Révision simplifiée n°1

REGLEMENT
Document graphique

Elaboration :
19/12/83

Modifications :
29/01/86
17/01/89
22/10/96

Elaboration du PLU : 18/10/2007

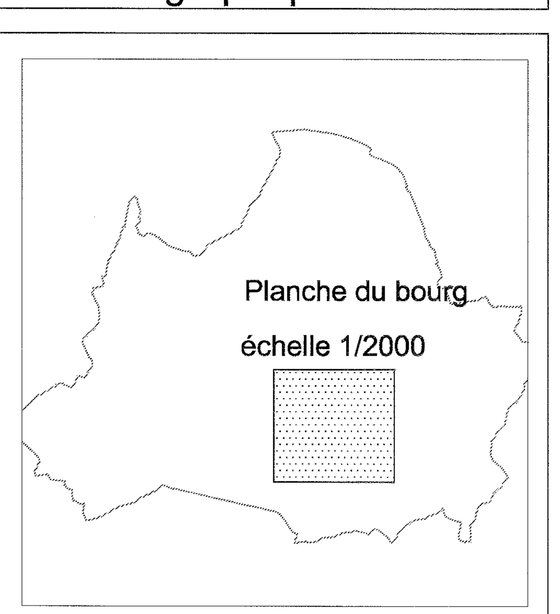

Vu pour être annexé à la délibération du Conseil Municipal en date du : 03/09/09

Le Maire
Bellec Gildas
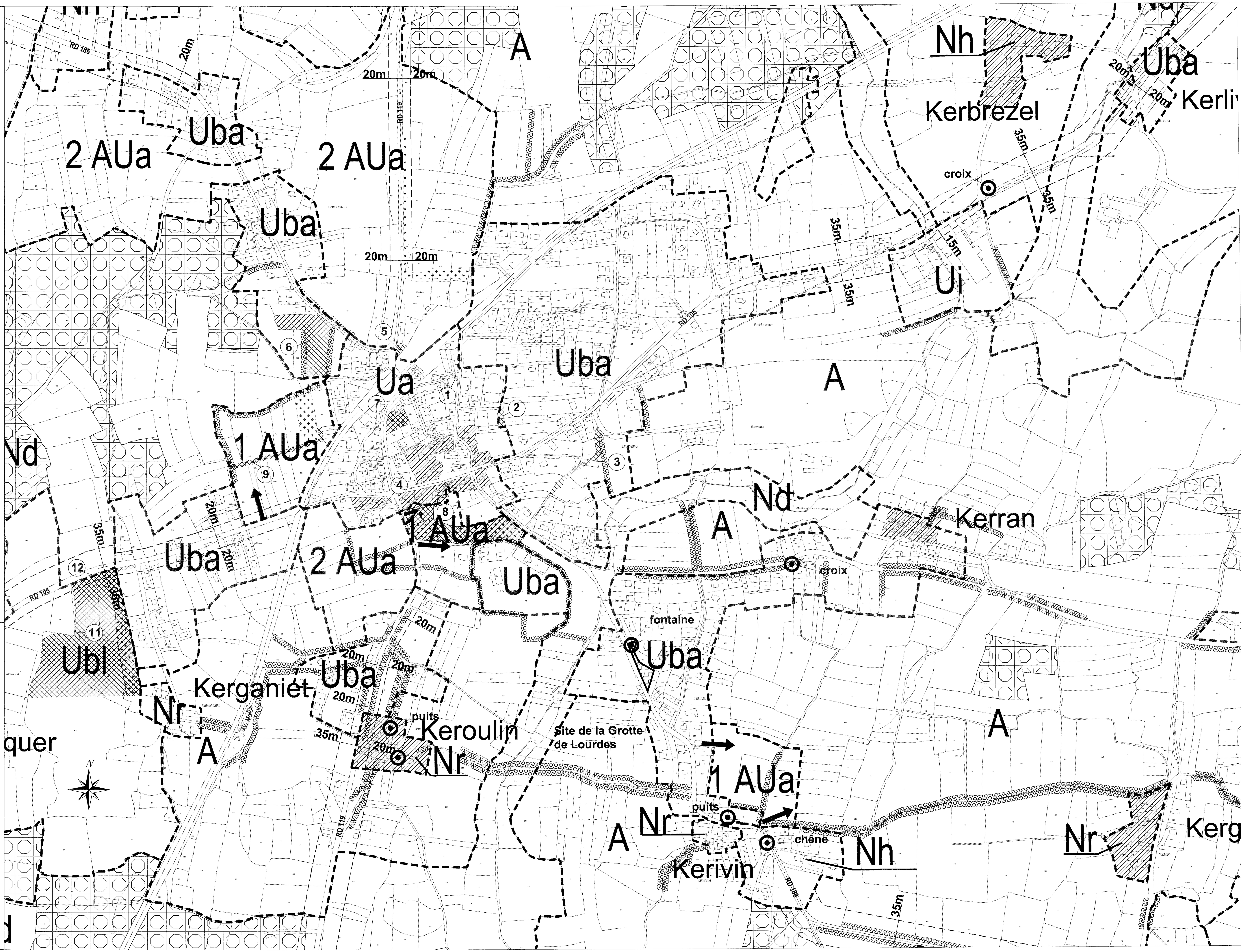
JEAN PIERRE FERRAND CONSEIL EN ENVIRONNEMENT HENNEBONT